



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

OBJET : ARCHIVES COMMUNALES – SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE SPECIALISE DU CENTRE DE GESTION (C.D.G. 04)

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT
Jacques – Mme SACCO Virginie – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme BARDIES Frédérique –
M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis –
M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
M. RISSO Gilbert a donné procuration à M. VILLARD René
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. CARMONA Alain a donné procuration à Mme TOUMANI Soréa

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme LAQUET Laura – Mme AYMES Patricia – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULIEN GUILLAUME A ÉTÉ DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 29 Septembre 2022
 Délibération N° DM_20220929N115

OBJET : ARCHIVES COMMUNALES – SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE SPECIALISE DU CENTRE DE GESTION (C.D.G. 04)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré au service "assistance aux archives" depuis 2011. Or, la convention en cours doit être modifiée afin d'intégrer une nouvelle mission. Il propose de l'autoriser à signer la nouvelle convention d'adhésion au service spécialisé placé auprès du Centre de Gestion 04 et intitulé "Service d'aide au classement et à la valorisation des archives".

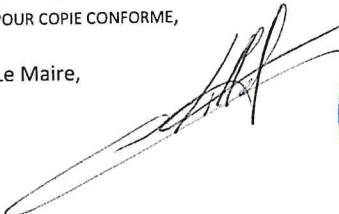
Cette convention, signée en 2011, propose une nouvelle prestation ; il s'agit de l'assistance dans la gestion des documents numériques, de plus en plus demandée par les Collectivités. Le montant de la prestation reste identique pour 2022, soit 340 €. par jour d'intervention, selon un planning défini par l'archiviste.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- DE L'AUTORISER à signer la convention d'adhésion avec le C.D.G. 04.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion avec le C.D.G. 04.

AFFICHEE LE : RETIREE LE : T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> NOMENCLATURE N° 7-10	CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD
--	--

